

## **Comment faire réparer son casque Koss ?**

### **Si votre casque à moins d'un an :**

- 1) contactez votre revendeur qui s'en chargera.
- 2) ou s'il a été acheté dans un des magasins de nos revendeurs (voir chaînes exclues plus bas) et que ce dernier est trop éloigné, vous nous le réexpédier avec la copie d'achat de votre casque à l'adresse ci-dessous.

### **Conditions pour bénéficier de la Garantie à Vie, plus d'un an d'achat.**

- 1) posséder sa facture d'achat avec la date. (la garantie à vie commence le 1<sup>er</sup> septembre 1991 pour la France).
- 2) L'avoir acheter sur le territoire Français Métropolitain. Pour les DOM et TOM nous contacter.
- 3) Ou chez un des revendeurs précisés sur le site : [www.koss-kassy.com](http://www.koss-kassy.com) (si doute appeler au N° 0161 37 39 60) sont exclus de notre garantie, à ce jour, les chaînes de magasins suivantes : DARTY, BOULANGER, BHV qui s'approvisionnent directement d'un fournisseur européen et donc assurent eux-mêmes la garantie).

Si toutes ces conditions sont requises, vous expédiez votre casque avec la copie de la facture et un chèque de 13 euros (pour frais de logistique ; la main-d'œuvre et les pièces détachées sont gratuites) à l'ordre de KASSY à l'adresse ci-dessous :

### **KASSY**

**Service Après Vente Koss**

**150, avenue Joseph Kessel**

**78960 VOISINS – LE – BRETONNEUX**

## **IMPORTANT :**

**N'OUBLIEZ PAS DE MENTIONNER TRES LISIBLEMENT VOS  
COORDONNEES ET TELEPHONE SUR LES DOCUMENTS ACCOMPAGNANT  
VOTRE ENVOI ! MERCI**